



Pacte Loi d'orientation & d'avenir agricoles

GT2 : INSTALLATION ET TRANSMISSION

Atelier de concertation du 4 avril 2023

Animateurs : Samuel VANDAELE & Jean-Claude PETTE

chambres-agriculture.fr

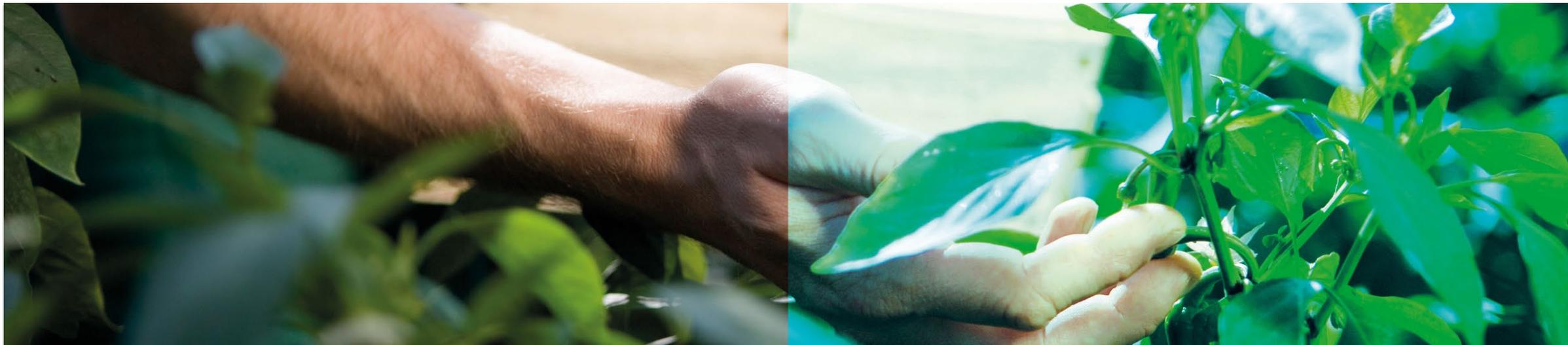




BIENVENUE

chambres-agriculture.fr





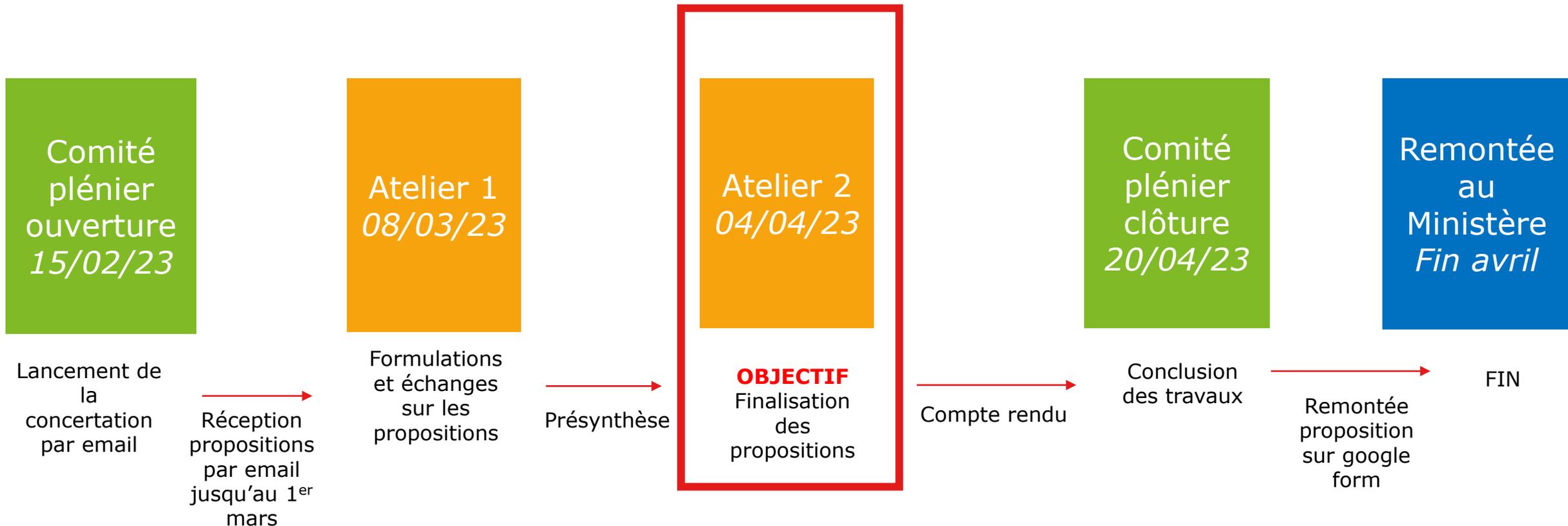
CALENDRIER DE LA CONCERTATION

& OBJECTIF DE L'ATELIER DU JOUR

chambres-agriculture.fr



Organisation des ateliers





ORGANISATION DE L'ATELIER

Déroulé et règles de fonctionnement

chambres-agriculture.fr



➤ Rappel des règles de fonctionnement



ÉCOUTER avec **ATTENTION**



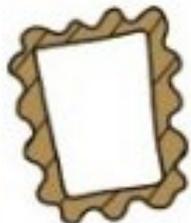
PARLER avec **INTENTION**



ÊTRE **BIENVEILLANT**



SE FAIRE **CONFIANCE**



RESPECTER le **CADRE**

Déroulé de l'atelier 2

- Retour sur le 1^{er} atelier
- Exposition des propositions synthétisées à partir de l'atelier 1
- Clôture

DES QUESTIONS ?

Veillez vous présenter lors de la prise de parole (Nom, Prénom, fonction et organisme)



chambres-agriculture.fr



PACTE
» LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICILES



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE



Retour sur l'atelier 1

chambres-agriculture.fr



Participants au GT2 atelier n°1 (29 personnes)

- **PETTE Jean-Claude, animateur de l'atelier**
- **VANDAELE Samuel, animateur de l'atelier**
- BERTHELOT Benjamin, JA77
- BICHARD Stéphanie, NEO FARM
- DE BELLEFON Angélique, DRIAAF
- DROMIGNY Sébastien, CRIDF
- FOURNIER Laurence, CARIDF / FDSEA77
- GANIER Eloïse, CHAMPS DES POSSIBLES
- GAOUAD Jad, DDT91
- HERTZOG Clotilde, DDT78
- HUE Olivier, MSA
- HUMBAIRE Lucie, AMAP IDF
- IA-LAURENT Lise, PNR GATINAIS
- JOURDAN Jade, FNE
- LEMAIRE Thierry, TERRE DE LIENS
- LEREBOUR Christophe, CARIDF
- MOTHERON David, CREDIT AGRICOLE IDF
- MOUSSU Jean-Philippe, CERFRANCE Champagne Nord Est – IDF
- NTOGONO Mezui Eunice, DDT78
- PICHON Tanneguy, GAB IDF
- SIMON Maxime, SAFER IDF
- TORPIER Clément, PAI IDF
- QUENTIN Blandine, CARIDF - équipe opérationnelle
- MILLOT Frédérique, CARIDF - équipe opérationnelle
- ISSA Solenne, CARIDF - équipe opérationnelle
- ORTEL Sophie, CARIDF - équipe opérationnelle
- BUSHE Tara, CARIDF - équipe opérationnelle
- LALLOUET Justin, CARIDF - équipe opérationnelle
- KHENAFU Fatna, CARIDF - équipe opérationnelle

Rappel du déroulé de l'atelier 1

1. Prise en compte des contributions reçues avant et après le 1^{er} mars
2. Etat des lieux de l'installation-transmission en Ile-de-France présenté par la Chambre d'agriculture
 - Evolution des chefs d'exploitations en France
 - Evolution des Installations en 2010-2019 en IDF (Recensement agricole)
 - Rappel du parcours à l'installation (PAI-PPP)
 - Quelques données chiffrées MSA en Transmission
 - La Transmission d'ici 2030? (Recensement agricole)
3. Echanges sur les contributions autour de 3 thématiques
 - Transmission agricole
 - Emergence et Installation agricole
 - Accès au foncier agricole
4. Synthèse et clôture de l'atelier

➤ Prises de parole lors de l'atelier 1 : **Transmission agricole**

Envoi de la DICAA (3 à 5 ans)

- Échanges sur le délai d'envoi permettant un repérage plus en amont des cédants : consensus pour envoi de la DICAA à 5 ans et à 3 ans

Guichet unique sur la transmission

- Echanges sur la gouvernance, les intervenants : Consensus sur le fait de centraliser les dispositifs. Consensus sur le fait d'avoir un guichet unique. Volonté de bien connecter l'installation et la transmission (guichet unique assurant la double mission). Chambre d'agriculture citée pour assurer ce rôle de pilote du guichet
- Echanges sur la territorialisation : consensus sur 1 guichet

Espace test

- Echanges sur l'intérêt de mettre en place des espaces tests aussi bien pour les cédants que les porteurs de projets : consensus

Prises de parole lors de l'atelier 1 : Emergence et installation agricole

Accompagnement des plus de 40 ans

- Echanges sur une dotation nouvel installé : désaccord sur le fait de proposer une dotation financière. Possibilité d'ouvrir sur les prêts bonifiés. Consensus sur la nécessité d'accompagner techniquement et humainement: pas d'aide JA à + de 40ans mais éventuellement exonérations fiscales et sociales => proposition

Sécurisation du parcours

- Accord sur le fait de pérenniser les exploitations agricoles (viabilité, phase de test)
- Accompagner les jeunes et faire reconnaître le parrainage, compagnonnage, la transmission progressive

NIMA

- Accord sur l'intérêt de l'accompagnement et de se tester avant de s'installer complètement
- Accord sur le fait de favoriser l'installation progressive si besoin
- Personne assimilée à « **agriculteur actif** » (remettre la définition au regard de la PAC et MSA cotisation ATEXA et pas avoir demandé ses droits à retraite): différence. Questionnement sur les salariés au sein de leur propre société (SAS, SAU) qui n'ont pas les mêmes possibilités que les agriculteurs. Le statut SARL est fait pour cela et permet d'avoir les mêmes conditions. le statut c'est la structuration collective et coopérative qui ne prend pas encore le statut de chef d'exploitation

Prises de parole lors de l'atelier 1 : Emergence et installation agricole

VAE

- Faire en sorte de reconnaître les acquis professionnels acquis par le futur agriculteur

Financement des formations à l'émergence

- Accord sur le fait qu'avec le retrait de VIVEA, les porteurs de projets ne sont plus financés, sauf si la formation est certifiante (CPF) ou par pôle emploi. Permettre aux porteurs de projet d'avoir des financements aux porteurs de projets en phase de « réflexions » et d'émergence de leur projet agricole.
- Avoir des financements pôle emploi et reconnaissance institutionnelle de l'installation dans cette phase d'émergence de projet, comme une étape nécessaire au parcours d'installation *Traité dans le GT1 Formation*

Prises de parole lors de l'atelier 1 : Accès au foncier

Agriculture urbaine

- Sujet en Ile-de-France

Fond de portage

- La SAFER est favorable au fond de portage et solution de stockage sur du court terme et des solutions de portage sur du long terme. Pas d'opposition

Loi Sempastous

- C'est un nouveau dispositif qui va prendre du temps à être mit en place.
- En 2022, la SAFER a installé 30 agriculteurs via la vente de foncier. Pas d'opposition.
- Propositions sur des incitations fiscales pour les investisseurs/bailleurs, c'est-à-dire des personnes qui sont prêt à investir dans du foncier sur du long terme avec un encadrement spécifique.
- Travail à faire sur l'accès à l'eau

Interventions / remarques ?

Veillez vous présenter lors de la prise de parole (Nom, Prénom, fonction et organisme)



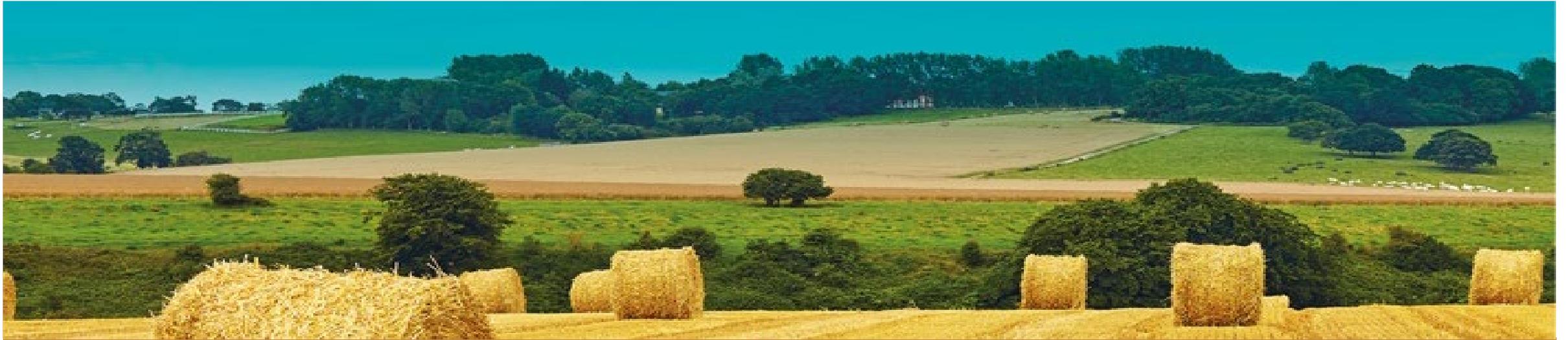
chambres-agriculture.fr



PACTE
» LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICOLES



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE



EXPOSITION DES PROPOSITIONS SYNTHÉTISÉES À PARTIR DE L'ATELIER 1

chambres-agriculture.fr



Propositions de mesures (1/2)

- **DICAA** : passer de 3 ans à 5 ans pour l'envoi du (courrier à 5 ans et rappel à 3 ans)
- **Accompagner les futurs installés avant installation:**
 - a. **Par la simplification de la VAE** pour être un vrai levier de reconnaissance des acquis par expérience du diplôme de niveau 4 agricole, Simplifier, Renforcer et encadrer l'organisation de la VAE par des formations théoriques et pratiques liées au diplôme visé par la VAE
 - b. **Mettre en place des incubateurs / espaces-test /expérimentations/ parrainage / tutorat** en partenariat avec les lycées agricoles afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet (validée au GT1) avant de s'immatriculer en tant qu'exploitant agricole et développer cet outil dans le cadre de la perspective d'une installation conformément à la législation propres à l'installation agricole
 - c. Construire un dispositif d'accompagnement pour es plus de 40 ans.
- **Agriculture urbaine:** définition : activité agricole (telle que définie à l'article L311-1 CRPM) tenant à l'implantation urbaine ou péri-urbaine
- **Labellisation d'un acteur unique** (ex des Chambres d'Agriculture) **comme centralisateur et coordinateur des dispositifs d' « Installation – Transmission » avec la contribution des experts des différents organismes professionnels agricoles :**
 - a. Mettre en place un PAIT (point accueil installation transmission) ou PAFIT (point accueil installation formation transmission) pour l'accompagnement humain, économique et financier, technique, juridique, et localisé à l'Est d'une part et à l'Ouest d'autre part, de la région IDF
 - b. Création d'une aide financière (subventions, réduction d'impôts, crédit d'impôts) pour un accompagnement économique et juridique de la reprise: réalisation d'une étude économique, fiscale, juridique et patrimoniale **pour le futur installé** à hauteur de 50% de la valeur de l'étude plafonné à 3000 €:
 - c. Création d'une aide financière (subventions, réduction d'impôts, crédit d'impôts) pour accompagner les **nouveaux installés** dans les domaines technique, économique, humain, juridique et financier au moyen d'experts référencés afin de **conforter** une installation pérenne et viable
 - d. Création d'une aide financière (subventions, réduction d'impôts, crédit d'impôts) pour accompagner les **futurs cédants** dans les domaines économique, fiscal, juridique et patrimonial.
 - e. Créer un outils d'évaluation de reprise et/ou cession d'exploitation sur des critères économique, financier, humain, technique et juridique
 - f. Accompagner la réalisation du bilan carbone du jeune au départ de son installation ou incitation du cédant à faire un diagnostic

Propositions de mesures (2/2)

- **Créer un cadre économique, social et fiscal incitatif pour le cédant et repreneur sur la transmission de l'exploitation:**
 - a. sur la **transmission de l'exploitation:**
 - Article 151 septies A du CGI: Plus-values de cession: étendre l'exonération à la CSG-CRDS + étendre la durée à 5 ans au lieu de 2 ans
 - Article 151 septies: Plus-values rehausser le seuil d'exonération
 - b. Sur la **transmission ou l'acquisition du Foncier:**
 - Plafonnement de la soulte de bail cessible, au profit du propriétaire lors de la signature du bail, à X année de fermage
 - Sur la transmission à **titre gratuit**: propriétaire donnant à bail long terme augmenter les seuils de l'article 793 – 3 -3° et 793 bis du CGI lorsque le donataire est exploitant agricole: objectif accroître l'attractivité de la propriété agricole et faciliter la transmission patrimoniale du foncier agricole.
 - Acquisition à **titre onéreux**: taxe de publicité foncière au taux réduit en supprimant la condition préalable de 2 ans d'exploitation par bail: objectif: faciliter l'acquisition du foncier par un nouvel exploitant.
 - c. **Cession progressive de l'exploitation**: Versement au profit du cédant d'une aide défiscalisée de 500 € net par mois, sur maximum 5 ans sous conditions de prise de retraite du cédant à l'issue de la cession.
 - d. **Accompagnement économique et juridique de la cession**: réalisation d'une étude économique, fiscale, juridique et patrimoniale bénéficiant d'un crédit d'impôt pour le cédant à hauteur de 50% de la valeur de l'étude
- **Mettre en place une stratégie de stockage de réserves foncières et de compensation agricole:**
 - a. Utilisation prioritaire des friches
 - b. Augmenter la durée du portage à 10 ans
 - c. Augmenter la dotation disponible en la portant à 2M€
 - d. rendre le dispositif de compensation agricole plus opérationnel et en adéquation avec la mise en œuvre opérationnelle des projets (échéances, protocoles d'accord etc.)
- **Faire évoluer et renforcer le Répertoire Départ Installation (RDI)** qui relève d'une mission de service public afin d'y centraliser toutes les opportunités foncières

Interventions / remarques ?

Veillez vous présenter lors de la prise de parole (Nom, Prénom, fonction et organisme)



chambres-agriculture.fr



PACTE
» LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICOLES



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE



CLOTURE DE L'ATELIER ET REMERCIEMENTS

Atelier de concertation du 04 avril 2023

Animateurs : Samuel VANDAELE & Jean-Claude PETTE

chambres-agriculture.fr

